
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2024, 19h30

Les Comptes administratifs 2023 adoptés à l'unanimité

Date de la convocation : 9 mars 2024

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 mars 2024, à 19h30, sous la présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents.

Mikaël GRAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été levée à 22h15

N°1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 février 2024

Il est demandé par les conseillers des modifications suite à des erreurs matérielles (faute de frappe) et une demande de précision de Daniel Pommier sur le paragraphe sur la discussion sur la circulation à Lareveyre. Le procès-verbal peut être adopté, modifié et tel que transmis aux conseillers.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°2 : DIA parcelle AI 103

Chantal MEURICE présente la DIA relative à la parcelle AI 103, située 15 chemin de l'Espaliou, 43 800 VOREY SUR ARZON, d'une surface totale de 1 451 m².

Il convient de noter que cette parcelle a fait l'objet d'une division parcellaire. La parcelle objet de la vente soumise à DIA porte la référence AI 411. La nouvelle parcelle AI 412 issue de la division sera propriété de la Commune suite à la régularisation foncière de la VC 33.

Il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AI 411, issue de la division de la parcelle AI 103.
- La parcelle AI 412 sera propriété de la Commune.

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

N°3 : Aménagement du centre bourg – demande de subvention « amendes de police »

La Commune a pour projet d'aménager le centre bourg de Vorey. Elle a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention en ce sens auprès de l'Etat, du Département de la Haute-Loire, de la Région et de l'Europe. Un autre financement complémentaire peut être sollicité : les amendes de police. Les demandes de subventions doivent être déposées auprès des financeurs avant tout commencement d'exécution.

Les Amendes de Police permettent le financement des travaux de sécurisation de la voirie., et sont, comme son nom l'indique, le produit des amendes de police de l'Etat qui est réparti par le Département. Les travaux d'aménagement de centre bourg comportent une part de sécurisation de la RD103 avec notamment la mise en place de plateaux traversants.

Ainsi il convient de déposer un dossier de demande de subvention en ce sens.

Le coût prévisionnel des travaux de création des plateaux traversants éligibles aux Amendes de Police s'élève à 90 924 € HT. L'assiette éligible aux Amendes de Police est de 40 000 € HT maximum pour une subvention maximale de 30 % (12 000 €).

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Maîtrise d'oeuvre	72 170,29 €	Etat DETR	297 000,00 €	25,27 % acquis
Travaux Tranche 1	169 004,20 €	Région	100 000,00 €	8,51 % acquis
Travaux Tranche 2	934 156,40 €	Département	100 000,00 €	8,51 % acquis
		Fonds VERT	338 691,20 €	28,82 % demande en cours
		LEADER	30 000,00 €	2,55 % demande en cours
		Amendes de police	12 000,00 €	1,02 %
		Commune	297 639,69 €	25,32 %
TOTAL	1 175 330,89 €		1 175 330,89 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre des Amendes de Police pour un montant de 12 000 €.

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

N°4 : Aménagement du centre bourg – choix des entreprises

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 5 février 2024 pour une remise des offres le 4 mars 2024, à 12 heures. Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- Lot 2 : Espaces verts et mobiliers urbains

Pour le lot 1, 4 dépôts ont été reçus.

Pour le lot 2, 2 dépôts ont été reçus.

L'analyse des offres est intervenue le 18 mars 2024 à 14h00 en salle du conseil, en présence de 5 élus (majorité et opposition) et de la maîtrise d'œuvre. Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 60% / Valeur technique 40 %.

Jeannick COLIBERT demande si le budget serait respecté si les options étaient retenues sur le lot n°2. Cécile GALLIEN répond par l'affirmative.

Il sera demandé à l'entreprise du lot 2 des fiches techniques plus précises sur ces options au vu des prix annoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de l'attribution du marché au prestataire suivant :

Pour le lot 1 :

Entreprise SARL BROC TRAVAUX ROUTIERS, sise 10 ZA Lachamp 43260 SAINT PIERRE EYNAC, pour son offre solution de base + PSE + variante 1 + variante 2

Pour un montant de 822 613.20 € HT soit 987 135.84 € TTC.

Pour le lot 2 :

Entreprise SAS BEE PAYSAGE, sise lieu-dit Veneix, allée Georges Grolier 63560 SAUVAGNAT SAINTE MARTHE, pour son offre solution de base (1ère année d'entretien comprise)

Pour un montant de 211 009.41 € HT soit 253 211.29 € TTC.

Les options proposées sont :

- Pergola pour local poubelles 18m² : 9 900 € HT
- Pergola pour local poubelles 12 m² : 8 450 € HT
- Abris vélos 15 m² : 8 535 € HT
- 10 parcs vélos : 3 600 € HT

Madame le Maire, après concertation des élus, prendra une nouvelle décision pour le choix des options.

- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité



N°5 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement – budget général

Madame le Maire indique que les opérations d'investissement doivent continuer d'être exécutées alors même que le budget 2024 n'est pas encore voté.

Aussi, convient-il de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au niveau des dépenses d'investissements au titre de l'exercice précédent sur le budget principal.

Le calcul se fait selon la méthode suivante:

BP+DM -Déficit investissement –opération d'ordre (041) –emprunts

Soit :

3 011 272.28 (BP+DM) – 0 (déficit investissement) – 100 510 (opération d'ordre) – 203 810 (emprunts) = 2 706 952.28 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 2 706 952.28 € x 25 % = 676 738.07 €

Cette autorisation permettrait de payer l'araignée près du city stade, demandée par le CMJ ainsi que le solde de la passerelle de l'Arzon (comme prévu dans la convention initiale mais qui correspond en grande partie aux intérêts bancaires de l'emprunt souscrit par l'EPAGE pour cette opération).

Articles	Libellés opérations	Montant
2188	304- Araignée jeux pour enfants	5206.80 €
204182	273 - Passerelle sur Arzon	2176.14 € 573.70 €
	TOTAL	7956.64 €

N°6 – Approbation des comptes de gestion 2023

Préalablement au vote des comptes administratifs pour l'exercice 2023, Madame la Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget général de la commune pour l'exercice 2023.

Ce compte, certifiés exacts par le chef des services comptables n'appelle aucune observation ou réserve de sa part. Ils sont en tout point identiques aux comptes administratifs.

Il est procédé au vote des comptes de gestion budget par budget, avant le vote des comptes administratifs.

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité



N°7 : Approbation des comptes administratifs 2023

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2023 :

Budget général

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 1 225 122.87 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 1 667 470.41 €.

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement s'élève à 442 347.54€.

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 590 457.00 €.

Les recettes d'investissement pour 2023 s'élèvent à 569 024.24 €.

Le résultat 2023 de la section d'investissement s'élève (hors restes à réaliser) à -21 432.76 €.

Les restes à réaliser en investissement en dépenses s'élèvent à 564 696.51 €.

et les restes à réaliser en investissement en recettes s'élèvent à 237 439.40 €.

d'où un résultat d'investissement avec les restes à réaliser de - 327 257.11 €.

Les principales dépenses ont concerné : les études et l'achat de la parcelle AH192 pour le projet RHI (Résorption de l'habitat insalubre) et sécurisation du toit de la maison « Chabrier » devenue propriété communale, le renouvellement d'éclairage au terrain de tennis, les travaux de la route de Lareveyre, l'achat d'une paire de chenille pour la minipelle, d'une débroussailleuse, d'un aspirateur à feuilles pour les services techniques, d'un batteur-mélangeur pour la cantine, le remplacement du moteur du Kangoo et les travaux de récupération d'eau pluviale de bâtiments communaux, l'étude d'aménagement maîtrise d'œuvre Centre Bourg.

Cécile GALLIEN évoque que le Conseil devra se prononcer sur le transfert des actifs du SDIS.

Budget annexe pôle de santé et de services

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 18 877.67 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 34 752.84 €.

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement s'élève à 15 875.17 €.

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 11 243.21 €.

Les recettes d'investissement pour 2023 s'élèvent à 15 745.98 €.

Le résultat 2023 de la section d'investissement s'élève à 4502.77 €.



Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

Budget annexe Village de vacances

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 25 457.81 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 24 189.24 €.

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement s'élève à -1 268.57 €.

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 48 112.73 €.

Les recettes d'investissement pour 2023 s'élèvent à 10 992.15 €.

Le résultat 2023 de la section d'investissement s'élève à - 37 120.58 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 46 122.58 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 11 727 €

D'où un résultat d'investissement avec les restes à réaliser de - 71 516.16 €.

A noter également que les locations payées par l'exploitant (22 000 € HT) couvrent l'annuité d'emprunt de 17 954,28 € souscrit par la commune pour les travaux de modernisation du village de vacances qui ont été réalisés, mais pas la taxe foncière qui est assumée par la commune de Vorey.

Gilles COLLANGE alerte sur le taux d'intérêt de l'emprunt élevé. Cécile GALLIEN répond qu'en effet à l'époque en 2012 quand la Commune a rénové le village de vacances, les taux étaient conséquents, le taux fixe de l'emprunt est de 4.79%. Sur le village de vacances, il reste 173 000 € d'emprunt à rembourser d'ici 2026. La question est posée de l'intérêt de renégocier ce prêt. Cécile GALLIEN indique que ce taux est fixe donc clair pour élaborer le budget (contrairement aux emprunts toxiques qu'a connu la Commune il y a des années), et que la possibilité de négociation dépend des termes du contrat.

Cécile GALLIEN indique que le léger déficit de fonctionnement (1200 €) s'explique par la vacance entre les 2 occupations : fin septembre 2023 fin de l'ancienne DSP ; mars 2024 : nouveau locataire Olydea (en attendant la Commune a pris en charge des charges électriques, eau, + parutions légales pour relancement de la DSP 2 fois)

Budget annexe Terrains route de Bellevue

Les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont égales à 0 €.

Il n'y a pas eu d'opérations comptables au cours de l'année 2023.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

Cécile GALLIEN indique qu'un terrain reste à vendre. Deux certificats d'urbanisme ont été déposés par la Commune au sujet de ce terrain qu'elle souhaite vendre totalement ou partiellement. 2 acquéreurs potentiels se sont montrés intéressés). Madame la Maire souhaite que ce terrain soit rapidement vendu, pour accueillir une nouvelle maison.

Budget annexe ZA La Patte d'Oie

Madame Le Maire présente en détail le compte administratif du budget ZA de la patte d'oie pour l'exercice 2023.

Les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont égales à 0 €.

Il n'y a pas eu d'opérations comptables au cours de l'année 2023.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

Pour procéder au vote des COMPTES ADMINISTRATIFS,

le Conseil Municipal élit à l'unanimité Martine MANSUY comme Président de séance.

Madame Le Maire, comme c'est la loi, quitte la salle.

Le Président de séance Martine MANSUY invite le Conseil Municipal à délibérer sur chacun des Comptes administratifs.

Délibérations : Adoptées

Vote : Unanimité pour les Comptes administratifs 2023 du Budget général, des budgets annexes Pâte d'oie, Village de vacances, Terrains route de Bellevue, Pôle de santé

(Cécile GALLIEN ne prend pas part au vote)

N°8 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité – ménage pôle de santé

Afin d'effectuer le Ménage de la maison de santé, et ce en 2 fois les mardis et vendredis soirs après les rendez-vous médicaux, pour répondre aux demandes des professionnels de santé, la Commune a recherché un nouveau mode de gestion. Madame la Maier a précisé qu'elle a consulté auparavant l'admr de l'Emblavez afin de ne pas causer de tord aux salariés initiaux. L'ADMR a beaucoup de demandes et changer de prestataire n'était pas problématique.

Ainsi Cécile Gallien propose de faire appel à une personne acceptant de faire le ménage après les heures de consultation. Il est proposé de créer un emploi non permanent pour effectuer cette mission (3 h par semaine). Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

N°9 création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique que 7 candidats ont été reçus, dont 2 fonctionnaires territoriaux. Et qu'il convient de créer un emploi dans le cadre du remplacement de la Secrétaire Générale de Mairie. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'Adjoint administratif principal 1^{er} classe, cadre(s) d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Vote : Unanimité

N°10 Modification du RIFSEP (ajout de 2 postes)

Madame la Maire présente en détail les 2 modifications qu'elle propose d'apporter au régime indemnitaire des salariés communaux. Notamment pour la filière administrative et technique, par rapport aux nouvelles recrues et missions à remplir.

Elle informe que le Centre de Gestion CDGFPT43 doit d'abord se prononcer avant que le Conseil Municipal en délibère.

Ce point est donc reporté au prochain Conseil Municipal, en attente de l'avis du CST du CDGFPT43 du 2 avril.

N°11 : Subvention à A capella

L'association A CAPELLA propose un spectacle annuel et d'autres animations autour du chant sur la commune. Concernant le spectacle, il se déroule sur 2 jours, avec chaque fois une première partie avec la troupe A Capella., et une deuxième partie assurée par des artistes professionnels chanteurs et musiciens.

Au vu de la programmation annoncée pour le spectacle du 26 et 27 avril 2024 et de son bilan prévisionnel 2023-2024, l'association sollicite le Conseil municipal pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2000 €. L'association loue l'Embarcadère pour deux jours. Et en plus des locations a une dépense supplémentaire pour un régisseur d'accueil.

Gilles DODET indique qu'il faudrait ensuite un retour. Cécile GALLIEN indique que ceci contribue à animer la saison culturelle, et qu'il s'agirait d'une subvention exceptionnelle cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (Jeannick COLIBERT ne prend pas part au vote) approuve le versement d'une subvention communale exceptionnelle de 2000€ à l'association A capella

Questions et informations diverses

Cécile GALLIEN a la joie d'annoncer que Vorey accueillera la Grande Marche vers Paris pour les JO avec le CDRP 43 les 21 et 22 mars : les écoles de Vorey participent. Merci à Bernard Verots et Martine Mollon, et Cyndi Vacher pour l'expo de vieilles cartes postales sur le train. ET merci aux élus qui tiendront le ravitaillement le 21 au soir

Le prochain Conseil aura lieu le 11 avril pour le vote des budgets communaux

Cécile GALLIEN

Maire



Mikael GRAND

Secrétaire de séance

